L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 20 JUIN 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN. 20 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un terrain dans le Deuxième District, faisant face à la rue Bourgogne et à la rue d'Orléans.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—plusieurs terrains dans le Deuxième et Troisième Districts, provenant des successions Prospère Rideau et Céleste Loxe.

Par D. E. Morphy, rue Commune, entre Tchoupitoulas et Magazine—vieux whisky.

Par Vincent & Co, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—chapeaux paille d'Italie et Panamas ; chapeaux laine ; mailles.

ATTENTION!

☞ Propriété améliorée, à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente aux enchères qui aura lieu, aujourd'hui, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés au Deuxième District de cette ville, à l'angle des rues Bourgogne et d'Orléans.

Pour le détail et les conditions voir aux annonces.

151 Barils de Whisky, etc.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur. 3

Responsabilité et Obligation.

Les membres du conseil de ville doivent voir par les sociétés qui se forment, par les organisations qui sont en voie de progrès, surtout par l'irritation que le budget de 1874 a produite, que le peuple de la Nouvelle-Orléans attendait d'eux autre chose que ce qu'ils ont fait et qu'ils se sont grossièrement trompés en croyant que ce peuple leur saurait gré d'occuper purement et simplement des places municipales sans bénéfice pour les intérêts publics. Ils doivent comprendre maintenant qu'il ne suffisait pas de ne rien ajouter aux charges dont les habitants étaient grévés, pour avoir droit à leur estime, et qu'élus au bruit du tambour de la réforme, ils étaient moralement obligés d'opérer de larges retranchements dans les divers départements administratifs, et principalement dans le département des contributions. Ces contributions affligent la cité au point de faire dire à tout propriétaire : "porterai-je mon dernier cent aux officiers du fisc ou garderai-je cette somme, la seule qui me reste, pour sortir d'ici en renonçant à tout ce que j'y possède."

Voilà ce que nous entendons dire à tous les coins de rue, car, ajoute-t-on, si les réformistes, après plus d'un an et demi d'autorité officielle, n'ont su ou n'ont pu secouer une seule des lourdes charges qui pèsent sur nous, et si l'année prochaine, en raison de cette impuissance, doit ressembler à l'année actuelle, il est clair que l'aurai sacrifié en vain la somme avec laquelle je pourrais encore aujourd'hui me transporter dans un Etat mieux gouverné, et cette somme ne reviendra pas.

Cette hésitation est cruelle et nous concevons que l'habitant exaspéré maudisse les hommes qui ont peut-être passé leur temps à faire des calculs étrangers à la chose publique quand ils auraient dû, au contraire, subordonner toutes leurs vues à l'intérêt de ceux qui, croyant à leur sincérité, les avaient poussés dans la carrière ministérielle en votant pour eux. Les conséquences de cet oubli, de cette insouciance, ou de cette méprise, sont d'autant plus graves que le désappointement a été plus grand. En pareils cas, les mécontents ou les victimes ne gardent plus de mesure, et ce dont ils se seraient contentés à une époque donnée ne leur suffit plus aujourd'hui. Il y a un an, ils eussent accepté une réforme combinée dans de certaines limites; maintenant ils veulent plus que cela ; ils veulent la suppression complète de tout ce qui les gêne et l'abolition de tous les redevances qui dépassent ce qu'une administration modeste et économe peut exiger pour son entretien. Ainsi, ils eussent approuvé toutes les réductions de la dette de ville à dix millions et des changements plus ou moins énergiques dans le fonctionnement de la machoire municipale; aujourd'hui, ils avouent hautement que leur intention bien arrêtée est d'en finir avec toutes les dettes, avec tous les impôts établis pour en servir l'intérêt et en amortir le capital, et d'en finir aussi avec tous les abus ou les institutions fausses qui ont nui au développement de la cité et qui l'empêcheraient à jamais de se relever s'ils ne cessaient. Les mécontents et les victimes veulent encore que tous les impôts soient sacramentellement limités et que le gouvernement, soit de ville, soit d'Etat, respecte ces limites de la manière la plus absolue.

On voit par là que s'il y a en une rage de dépense, il y a maintenant une rage d'économie et comme ce dernier mouvement se fait jour dans la classe la plus nombreuse, qui comprend à merveille qu'il s'agit d'elle quand même elle n'est pas propriétaire ou majorité, il a de grandes chances de succès. Du reste, tout le monde, sauf peut-être la catégorie des rentiers, est intéressé au mouvement. Les taxes de licence seront abolies et tout industriel pourra mettre son savoir faire à l'épreuve dans toutes les parties de la ville, sans être obligé d'écorner préalablement son capital au profit de la caisse publique, caisse si mal administrée que rien n'en sort jamais pour favoriser une entreprise utile. L'abolition de la taxe de licence a trouvé partout des soutiens, et les industriels et les propriétaires ne forment plus qu'une seule classe marchant d'une manière déterminée vers un but commun.

L'abolition des droits de wharfage rendra, sans aucun doute, à notre port, la vie commerciale qui lui échappe en ce moment. Une partie seulement de cette dernière mesure, vu les frais immenses que l'entretien des débarcadères occasionne, suffira pour atteindre le but, et la Nouvelle-Orléans renaîtra. Nous n'avons pas besoin de dire que toutes les dépenses budgétaires, dans tous les départements de l'administration, devront être et seront restreintes aux proportions de ce nouveau budget de recettes si simplifié et si amaigri. Mais si les petits officiers ministériels ne peuvent plus y brouter dans l'herbe grasse, le monde non officiel y trouvera son compte en restant maître de disposer de son revenu d'une manière utile à tous, en sorte que la ville se relèvera et prospérera.

Il ne s'agit donc plus de réforme mais de révolution et c'est à cette révolution que l'incurie ou l'inertie du conseil de ville nous a conduits. Un mouvement aussi profond blessera sans doute quelques intérêts qui se croyaient plus ou moins légitimes. Mais à qui la faute? Quand on ne sait faire aucune concession, on s'expose aux conséquences d'un mécontentement d'autant plus dangereux qu'il a été plus longtemps contenu. Il donne lieu alors à une explosion justifiée par la résistance de l'autorité, et dans cette explosion toutes les entraves disparaissent, entraves de choses, entraves de personnes, et l'esprit réformiste se donne toutes sortes de satisfactions jusques là regardées comme impossibles par ceux qui avaient lié leur existence au *statu quo*.

Sur le Conseil de ville pèse encore une autre responsabilité peut-être plus grave encore, c'est d'avoir, pour ainsi dire, légalisé par sa tolérance, toutes les monstruosités auxquelles le parti radical s'est livré à l'égard de la ville. Ainsi il n'a pas élevé la voix contre le gigantesque budget des écoles publiques ; il n'a pas dit un mot contre la taxe du parc et le contrat frauduleux de la compagnie de dessèchement ; il n'a dénoncé aucun des abus de l'assessement foncier et n'a proposé à ce sujet aucune réforme. Il s'est borné à demander une réduction sur le budget de la police. Les autres parties de son mémoire à la Législature ne sont pas dignes d'être mentionnées. Mais on se rappellera toujours qu'il s'est excusé au sujet de la dette en disant que la Législature ne voulait aucune suppression ou réduction, quand la vérité est que la Législature était prête à le faire si une autorité quelconque y eut tenu.

La conséquence d'une pareille conduite est que si un Conseil radical, succède au Conseil actuel, et que nous lui demandions des réformes, il pourra nous répondre : pourquoi nous demandez-vous ce que les hommes de votre parti vous ont refusé? n'ont-ils pas légalisé tous les précédens et tous les abus dont vous vous plaignez puisqu'ils n'ont rémédié à aucun? avez-vous plus de droit sur nous que vous n'en aviez sur eux, et vous devons-nous plus qu'ils ne vous devaient eux mêmes?

Voilà ce que les hommes de Kellogg nous opposeront, si Kellogg, m'entendez de ceux-ci, veut les remplacer par d'autres de sa propre fabrique. Quant à nous, nous ne voyons pas pourquoi Kellogg tiendrait à un changement. Il a certainement plus à gagner, comme force de propagande, avec des démocrates qui ne réforment rien et qui continuent ici l'administration radicale de la ville, qu'avec des radicaux qui n'ont pas besoin de place pour lui être acquis et qui n'ajouteraient rien à son autorité. Kellogg est fort rusé et l'on peut être sûr que dans cette affaire il consultera son intérêt plutôt que le nôtre.

Si le parti démocrate n'était pas grand par lui-même et au-dessus des petites intrigues municipales, nous dirions qu'il a souffert beaucoup de celles qu'on dénonce aujourd'hui partout en termes infiniment moins mesurés que les nôtres. Mais le parti démocrate ne peut être discrédité par la politique souterraine de l'Hôtel de ville. Le parti démocrate n'est pas la ville seulement, c'est l'Etat tout entier et à ce titre il n'a à craindre ni déconsidération ni disgrâce.

Du reste, nous avons indiqué au Conseil de ville le moyen de racheter en partie la nullité funeste de son administration. Que, par une ordonnance générale, il nous affranchisse d'un assessement frauduleux et spoliateur en le réduisant à sa valeur réelle pour la taxe de 1875, et il pourra encore se retirer en laissant de lui un souvenir de gratitude et d'estime. Mieux vaut tard que jamais.

LA LIGUE BLANCHE DANS LA PAROISSE ST. MARTIN.

Une correspondance adressée au *Bulletin* donne quelques détails sur le meeting qui a eu lieu le 17 à Pont-Breaux pour l'organisation de la Ligue Blanche. La réunion a eu lieu à midi, dans le bois de Magnolia de M. Omer Martin, à un mille du village. Deux fanfares ont joué des airs appropriés à la circonstance.

M. Guerinière Bienvenu, de St. Martinville, a été nommé président avec une demi-douzaine de vice-présidents choisis parmi les notables de la paroisse. Notre confrère, O. L. Delelis, de la *Sentinelle* des Attakapas, remplissait les fonctions de secrétaire. Nous laissons la parole au correspondant :

A la demande unanime de l'assemblée qui était immense et pleine d'enthousiasme je gén. A. de Clouet, avec sa manière à la fois modeste et sérieuse, a prononcé un discours dont chaque syllabe a été écoutée avec la plus profonde attention, parce que tous son of foi dans son intégrité et ses actes sont dévouement aux intérêts de l'Etat. L'absence de notre brave chef, l'éloquent patriote, le colonel Alcibiade de Blanc, a été regrettée, mais il était aussi très heureux qu'il ne fût pas dans une position occupé d'une affaire importante devant la Cour Suprême, et il lui avait été impossible de venir.

Nous devons relater un agréable épisode. Les belles et gracieuses dames du village et de la campagne sont venues présenter au président de l'assemblée une bannière blanche comme la neige, sur les plis de laquelle était brodée cette inscription significative : "Ligue Blanche de Pont-Breaux; Justice pour tous."

Quand cette magnifique bannière a été déployée à la brise, madame Thibodeaux, la digne et estimable veuve d'un brave soldat qui a donné sa vie pour le Sud, a lu une admirable adresse qui exprimait dans les termes les plus heureux la profonde sympathie que les nobles femmes de la Louisiane éprouvent pour le but de la Ligue Blanche.

L'orateur qui a pris ensuite la parole a été l'infatigable et ardent orateur de la paroisse Lafayette, C. H. Mouton, qui a parlé en français et en anglais, tenant pendant près de deux heures sous ses ordres sous le charme de sa magique éloquence.

Je n'ai pas le temps de parler en termes convenables, des discours éloquents prononcés ensuite par MM. Jules Gary, Gabriel Lornet et James Mouton. Les dames ont surtout apprécié la harangue de ce dernier.

Comme complément à la phalange spartiate de St. Landry qui, la première, a osé lever l'étendard de la Ligue Blanche, toute l'assemblée, sans une voix d'opposition, a adopté le programme et arrêté des résolutions des champions sans peur des droits de Cancasiens, et a recommandé ces admirables résolutions à toutes les autres paroisses cordialement et respectueusement.

A CHIP OF THE OLD BLOCK.

MORT DE MLLE DUREL.—C'est avec le plus vif regret que nous apprenons la mort de Mlle Louise Durel, fille de notre confrère le Dr. P. F. Durel, rédacteur en chef du *Carillon*, qui a succombé, hier après-midi, aux suites de l'horrible accident dont elle a été victime.

A son père et à sa famille si cruellement éprouvée, nous offrons nos bien sincères compliments de condoléance.

Une dépêche de New-York reçue hier par M. Ch. Fauconnet annonce l'arrivée dans cette ville, à bord du *Perseire*, du vicomte d'Abzac, consul de France à Santiago de Cuba, qui vient à la Nouvelle-Orléans prendre la gérance du consulat de France.

Louisiane.

Nous empruntons au *Meschacébé* les items suivants :

Nous avons à constater dans notre voisinage des cas assez nombreux de petite vérole volante et des symptômes cholériques de nature à imposer de sérieuses précautions dans le régime de vie et d'alimentation. Rien encore d'ailleurs dans ces affections qui présente un caractère épidémique.

—On s'applaudit partout des perspectives de récolte, et les dernières pluies ont produit un excellent effet pour la canne et le maïs qui croissent à vue d'œil, et pour le riz qui, à défaut de l'eau du fleuve, a besoin de l'eau du ciel.

—Mercredi, est décédée, à l'âge de plus de cent ans, une négresse nommée Daily, qui avait été jadis l'esclave de Mme Onézime Trégre et résidait au haut de la paroisse, rive droite. Amenée en Louisiane "avant la guerre de Jackson," comme disent les gens de sa race, elle était déjà mère de deux enfants à cette époque.

—M. F. E. Smith nous a mouré cette semaine, conservé dans un vase rempli d'alcool, un curieux jeu de nature sous la forme d'un serpent à sonnettes à deux têtes parfaitement distinctes. Ce reptile portait deux sonnettes, ce qui signifie qu'il était âgé de trois ans, à moins qu'en raison de sa bizarre constitution, il n'eût droit à deux sonnettes par an, passé la première année, et ne fût par conséquent âgé de deux ans seulement.

☞ Ceux qui éprouvent des démangeaisons à la tête devraient employer le *Vegetable Sicilian Hair Renewer* de Hall et bientôt ils seront délivrés.

Le grand Tirage
De la Loterie de la Louisiane
A lieu aujourd'hui, 20 juin.

Le grand Tirage
De la Loterie de la Louisiane
A lieu aujourd'hui, 20 juin.

Le grand Tirage
De la Loterie de la Louisiane
A lieu aujourd'hui, 20 juin.
Aujourd'hui, samedi, 20 juin.

Le temps du trajet pour se rendre aux divers points au Nord, est de plusieurs heures plus court par la voie de Mobile que par toute autre route. C'est la seule ligne qui ait des voitures dites "Pullman Palaces Cars" de cette ville à Louisville, Charlotte et les eaux de la Virginie. Deux changements de moins que par toute autre ligne pour tous les points au Nord.

MEUBLES A BON MARCHÉ.—C'est à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, qu'il faut s'adresser si l'on veut de bons meubles bien solides à très bon marché. Ces prix auxquels ces meubles sont cotés sont d'une incroyable modicité. On peut, en choisissant bien dans les ateliers de M. Hubbard, trouver, pour un très faible montant d'argent, tout ce qu'il faut pour meubler convenablement une chambre à coucher, une salle à manger et un petit salon.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

M. Bernau et les laitiers.

Une réunion a eu lieu mardi soir à l'enseigne des rues Baronne et Valence, entre M. Bernau, président de la société de protection des animaux, assisté de son état-major, et une centaine de laitiers. Ces derniers avaient demandé l'entrevue pour voir s'il ne serait pas possible de s'entendre à l'amiable pour mettre fin à la guerre déclarée par la Société de M. Bernau aux propriétaires de vacheries.

On verra par le compte-rendu suivant que nous empruntons au *Times*, que la discussion n'a pas pris une tournure favorable à un compromis.

M. Bernau appelé, par courtoisie, à présider la séance, s'est déclaré prêt à écouter toutes les plaintes que les laitiers pourraient formuler contre les chercheurs d'épaves et a exprimé son désir d'y faire droit si c'était possible.

Quant à la fixation des limites de pâturage, il s'est dit disposé à être plus libéral que la ville. Tout ce qu'il voulait, c'était satisfaire le public d'accord avec les laitiers. Si les employés de la société violent la loi en envahissant les vacheries, les laitiers n'ont qu'à porter plainte, à fournir des preuves et il destituera les employés.

M. Connell.—La ville a-t-elle livré les épaves à la société?

M. Bernau.—Non, monsieur, la Législature nous donne le droit de mettre les bestiaux aux épaves si nous le jugeons convenable.

M. Connell.—La Cour Suprême a-t-elle décidé la constitutionnalité de la loi?

M. Bernau.—Non, monsieur. Il est inutile de définir la loi à présent, nous sommes prêts à nous soumettre à la décision des cours.

M. Connell.—Alors, monsieur vous ne pouvez vous mêler de nos affaires jusqu'à ce que le procès avec la compagnie de Carrollton soit décidé.

Le major Fry, avocat des laitiers, suggère alors qu'il vaut mieux que l'assemblée s'occupe de l'objet de sa réunion et ne perde pas son temps à discuter sur la validité de la loi.

M. F. Clark exprime alors ses vues. Il lui est impossible de comprendre d'où la société a obtenu le pouvoir de mettre les vaches aux épaves; il admet seulement qu'elle pourrait agir dans les cas de cruauté ou quand les bestiaux sont égarés. Il a eu une entrevue avec l'administrateur de police qui lui a conseillé de contester la loi; il conclut en disant qu'il est disposé à faciliter un arrangement amiable entre les parties.

M. Bernau.—Si on laissait subsister les épaves de la ville, la société n'aurait pas le pouvoir d'exécuter la loi pour empêcher la cruauté envers les animaux, et si M. Brewster pense que nous n'avons pas le droit de maintenir nos épaves, pourquoi le tolère-t-il? Le conseil de ville est neutre. Il ne peut faire autrement, car il est tenu de respecter la loi. En outre, l'avocat-général dit que la loi est constitutionnelle.

M. Clark.—Eh bien! il doit avoir changé d'avis depuis hier soir, car il nous a promis son appui.

Le major Fry.—Il y a un certain nombre de procès, criminels et autres, actuellement pendant. On est allé jusqu'à accuser M. Lorraine, laitier, de vol qualifié. Votre charte limite les dommages qu'on peut réclamer contre vous à $300; supposez-vous, monsieur, que ce montant peut indemniser des hommes pour sa perte?

Quand même il obtiendrait jugement contre la société, il n'obtiendrait pas un cent, car je suis sûr que la société ne possède pas cette somme. Les dementes des laitiers ont été cavalières, non seulement d'épaves ont tiré des revolvers et menacé de s'en servir. Vous dites que vous avez envoyé ces hommes, je dis que vos sociétés les ont lancés. Vous avez refusé de leur avez pas fourni caution, vous les avez désertés. Lundi, à la nuit, huit vaches appartenant à M. Lorraine ont été saisies aux épaves; elles se sont échappées la nuit. Le lendemain, M. Vankirk a obtenu un mandat de perquisition et a trouvé les animaux chez leur maître.

Vankirk a porté contre Lorraine une accusation de vol avec effraction pour avoir pénétré dans les épaves et de vol pour avoir soustrait ses propres vaches. Les vaches ont été arrêtées et enfermées dans le local de la Cour. Je ne voulais pas permettre à M. Vankirk de les prendre et il a fait appeler le propriétaire de ces bêtes qui les emmener. Ces bêtes sont restées sans manger et sans être traites jusqu'à ce que j'ai pu les faire relâcher en donnant caution. Avant d'avoir été saisies et rétrées elles donnaient de 15 à 20 gallons de lait par jour, maintenant elles en donnent un et demi, et je me propose de faire écarter les accusations de vol de vol commis et d'attaquer la société en dommages.

M. Bernau répond qu'il avait cru que le propriétaire nourrissait les bêtes, que vu le procès du contraire, il leur est fait donner le nécessaire.

Le colonel Waggaman prend la parole et s'exprime ainsi :

M. Bernau. Je ne sais, mais ne vous êtes-vous jamais étonné d'avoir grandi si vite! Si vous étiez le juge suprême ou le président Grant, vous n'auriez pu monter avec plus de rapidité. La police est sous vos ordres, et vous nous ordonnez de marcher de chacun, car chacun se demande "qu'est-ce que Bernau?"

Je suis laitier, je gagne mon pain par la; j'ai eu l'habitude de garder mes animaux dans les limites perluses, et vos agents violent l'ordonnance de la ville. Il n'y a pas longtemps, vos hommes ont emmené mes vaches aux épaves pendant qu'elles étaient tranquillement à l'herbe, et leur propriétaire a été insulté parce qu'il était absent.

Si vos chercheurs d'épaves eussent été des blancs, j'eusse réglé cela avec eux, mais c'était des nègres, des pupilles de la nation, et ils disent quand on les interroge qu'ils agissent en vertu de la loi. Pour le privilége d'avoir eu mes vaches affamées et dépouillées de leur lait, j'ai payé $14. La société ne vaut pas cette somme.

N'avez-vous jamais songé à quel point cette loi a empiété sur les droits acquis des citoyens? On l'a soutirée à cette plaie politique qui s'appelle la législature. Je me propose de faire juger la légalité de cette loi.

M. Bernau répondu : les sociétés semblables à la nôtre ont été accueillies par le sarcasme et le ridicule dans les Etats; mais seulement de la part de la portion ignorante de la communauté et de la presse. J'ai dépensé mon temps et mon argent au service de la ville et j'ai l'intention de mettre la loi en vigueur.

Si la justice décide contre moi je me soumettrai; mais si elle est constitutionnelle, je le poursuivrai avec l'aide de la police et de la milice si cela est nécessaire.

Quant à ces $14, si vous obtenez un jugement je vous remboursera! du mauvaise.

Là-dessus la réunion s'est dispersée.

Meeting des présidents des clubs indépendants.

Il y a eu une réunion des présidents des principaux clubs indépendants de la ville, hier après midi, à huit heures, au No 48 de la rue des Magasins.

M. Hinman a appelé l'assemblée à l'ordre et a demandé les noms des officiers des différents clubs fissent voir leurs lettres de créance à un comité de vérification de pouvoirs nommé à cet effet.

Ayant été autorisé par l'assemblée, il a nommé de ce comité Messieurs Harry Wilde, Thaddeus Waterman et Bucli.

Il a ajouté que comme la salle était trop étroite, il était plus sage d'ajourner le meeting jusqu'à ce qu'on ait pu trouver un local plus vaste, afin de donner au comité de vérification de pouvoirs le temps de présenter son rapport.

Il en a été fait ainsi et la séance a été levée.

Les clubs suivants étaient représentés: Club Constitution—Jones Legion—Pacific Guards—Seymour Legion—Lewis Guards —Crescent Guards—Seymour Southerners—Minute Men—Brocm Rangers—Traveliers du 5ème ward—Hommes Solides —Wingfield Rangers—Jones Cadets—Swan Cadets—Club Jackson—Crescent Cadets—Club Indépendant du 2ème ward.

Rumeurs sur Durell.

On dit dans les cercles de la douane que le juge Durell, le représentant de la Divinité en Louisiane et l'auteur du trop célèbre ordre de minuit, a envoyé sa démission à Washington il y a déjà deux jours, dans le but d'éviter sa mise en accusation par le Congrès.

C'est là une bien bonne nouvelle, si elle est confirmée, qui fera tressaillir de joie tous les vrais citoyens de notre malheureux Etat opprimé et spolié.

Le parti radical en engageant le juge Durell à donner sa démision pour lui épargner la honte d'être expulsé comme un chasse un serviteur infidèle, ne reconnaît-il pas indirectement que le gouvernement de Kellogg doit son existence à la fraude et à la corruption? Il est impossible de dire plus clairement que ce gouvernement est usurpateur et qu'il n'a pas même un semblant de légalité.

Continuera-t-on à tolérer les effets après avoir détruit la cause? Ce ne serait pas très rationnel, et nos Solons qui se piquent d'avoir l'esprit pratique, par excellence, commettraient là une énorme bévue, déduction faite de toute considération de justice et d'équité.

Comme sœur Anne, nous sommes au haut de la tourelle et nous regardons avec persévérance pour voir si derrière l'horizon la réaction ne commence pas à vouloir se montrer.

Il y a un complément à la rumeur de la démission de Durell ; on ajoute que ce personnage doit quitter la Nouvelle-Orléans, aujourd'hui, samedi, pour n'y revenir jamais.

Allons, espérons qu'il y a du vrai dans tout cela, et du fond du cœur, souhaitons un bon voyage au juge de la Cour de District des Etats-Unis.

Nous gagnerons à le perdre, en admettant même qu'il soit remplacé par Beckwith.

Arrestation de deux hommes accusés du meurtre de Pierre Lacombe

Comme nous l'avions annoncé, le sergent Carleton de la police métropolitaine, a arrêté avant hier soir les deux hommes qui l'on soupçonne d'être les assassins de Pierre Lacombe dont on a trouvé le corps dans un marrais derrière le City Park.

Ils ont déclaré s'appeler Jacques Dalma et Guillaume Blessy.

Notre reporter a appris que l'on avait découvert chez l'un des accusés deux manches de hâches tachés de sang et d'autres cartouches dont les balles correspondent exactement avec celles que l'on a trouvées dans le corps de la victime.

Presqu'une Vendetta.

Vers neuf heures, hier matin, une querelle est survenue entre plusieurs Siciliens à bord d'une goélette mouillée dans le Vieux Bassin, près de la rue St-Claude, et peu s'en est fallu qu'il y eut une rixe générale.

Un grand gaillard a tiré un coutean-poignard et s'en serait probablement servi, si ses autres compagnons, au nombre de cinq, ne s'étaient ligués contre lui et ne l'avaient forcé de battre précipitamment en retraite, d'autant plus, que l'un des alliés s'était emparé d'un fusil de chasse chargé à chevrotines.

Il n'y a pas eu de sang versé, heureusement, mais nous connaissons assez les habitudes des Siciliens pour pouvoir prédire à coups sûr, que la querelle aura des suites graves.

Poissions-nous nous trompe!

Un jeu dangereux.

Un gavroche a eu l'idée hier, pour charmer ses loisirs, de placer une cartouche chargée de carabine Winchester sur le rail du chemin de fer urbain de la Levée, entre Bienville et Douane. Le premier car qui a passé a écrasé nécessairement la cartouche et a déterminé une explosion.

Personne n'a été blessé heurousement, mais dans une rue fréquentée comme la levée, cette plaisanterie aurait pu avoir les conséquences les plus graves. Nous avons la cartouche au bureau de l'*Abeille*, elle appartient à une carabine Winchester.

D'où vient que les enfants ont de pareils engins de destruction et qu'ils puissent s'en servir comme d'un jouet?

Lafontaine avait bien raison de dire, cet âge est sans pitié!

Une bonne mesure.

On se plaignait avec raison depuis longtemps des bouges établis sur la levée, au pied de la rue du Canal, fréquentés par des gens de mauvaise mine, et des mauvaises mœurs.

M. Turnbull, administrateur du département du commerce, a pris ces plaintes en considération et a donné des instructions positives à M. Chevalier, agent de police, qui a fait disparaître ces bouges.

Secours pour les inondés.

Les contributions reçues pendant la journée d'hier à la mairie, ne dépassent pas $97.50, ce qui porte le total des fonds de secours à $176,009.31.

Les officiers du corps d'armée stationné aux Texas, ont fait une souscription qui se monte à $72.50, et l'honorable Rufus Waples a adressé au Maire de la Nouvelle-Orléans un second envoi de $25.

Départ d'une Compagnie de Pompiers

La compagnie Mechanics' No 6 du département de l'incendie de la Nouvelle-Orléans est partie hier matin pour une excursion de plaisir à Galveston et nous reviendra dimanche prochain.

Nous souhaitons joie et bombance à nos vaillants pompiers.

Arrestation.

Hier après-midi, vers deux heures, Joseph Ingrabane a été arrêté par un des deux camions qui ont été cause de l'horrible accident qui a coûté la vie à Mlle Louise Durel. Il a arrêté par un agent de police et mis sous les verrous comme complice et mis sous les verrous comme complice et mis sous les verrous comme complice